

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/4

Orange Tint

Révision 0

Date de révision 2013-04-25

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Orange Tint

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels; [SU0] Autres; [PC0] Autres (utilisation des codes UCN: voir la dernière ligne); [PROC19] Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles;

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Renishaw plc
Adresse Whitebridge Way,
Whitebridge Park,
Stone,
Staffordshire ST15 8LQ
United Kingdom
Web www.renishaw.com
Téléphone +44 (0)1785 815651
Télécopie +44 (0)1785 812115
Email msds@renishaw.com
Adresse e-mail de la personne compétente msds@renishaw.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence +44 (0)1785 815651
Société MSDS Renishaw
0800-1700

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Risques majeurs Aucun danger important

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles Xi: Irritant.



Phrase(s) de risque Aucun danger important.

Conseils de prudence P14 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
P15 - Réserve aux utilisateurs professionnels.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Orange Tint

Révision 0

Date de révision 2013-04-25

3.2. Mélanges

	Caractéristique. Nom Chimique. Polyetherpolyol.
Informations supplémentaires	
Aucun danger important	Ce produit ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour la santé.

SECTION 4: Premiers secours

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

Informations générales

	Aucun danger important.
--	-------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec. Eau. En cas d'incendie de grande ampleur : Mousse résistante à l'alcool. Vaporisateur d'eau.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome.
--	---------------------------------

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Diluer avec de l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Absorber avec un produit absorbant inerte. Se reporter à la section 13 pour de plus amples informations.
--	--

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
--	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

	Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver dans le récipient d'origine. Conserver les récipients hermétiquement fermés. . Conserver dans un endroit sec et frais.
--	--

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / du visage	
	Lunettes de sécurité.
Protection de la peau - Protection des mains	 Porter des gants appropriés.

Orange Tint

Révision 0

Date de révision 2013-04-25

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État	Liquide
Couleur	Orange
Odeur	Légère
pH	donnée non disponible
Point de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition	> 100 °C
Point d'éclair	donnée non disponible
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	donnée non disponible
Vapour Flammability	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	> 1 g/cm ³
Densité relative	donnée non disponible
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible
Explosif	donnée non disponible
Oxydant	donnée non disponible
Solubilité	= Soluble dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	donnée non disponible
Benzene Content	donnée non disponible
Teneur en plomb	donnée non disponible
COV (composants organiques volatiles)	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucun danger important.

10.5. Matières incompatibles

Aucun danger important.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun danger important.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune irritation escomptée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune irritation escomptée.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun effet de sensibilisation signalé.

Orange Tint

Révision 0

Date de révision 2013-04-25

11.1.4. Informations toxicologiques

Orange Tint	Voie orale chez le rat DL50: >5000mg/kg
-------------	---

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

	donnée non disponible
--	-----------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
--	--

Méthodes d'élimination

	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
--	--

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

IMDG

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

IATA

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	REGLAMENTO (UE) N o 453/2010 DE LA COMISIÓN de 20 de mayo de 2010 por el que se modifica el Reglamento (CE) n o 1907/2006 del Parlamento Europeo y del Consejo, relativo al registro, la evaluación, la autorización y la restricción de las sustancias y preparados químicos (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE).
------------	--

Informations supplémentaires

	T S C A (T o x i c S u b s t a n c e s C o n t r o l A c t) : All ingredients are listed. CAA 112. CallProp 65. CWA 311. Massachusetts. Sara 302. Sara 304. Sara 313. None of the ingredients is listed.
--	--

SECTION 16: Autres informations

Informations supplémentaires

	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.
--	---